



## Droit de visite et d'hébergement libre

-----  
Par titiaj

Bonjour

Je suis séparée depuis un an, pour violences conjugales, quand je suis partie notre fille de 14 ans a voulu rester avec son père. N'acceptant ma décision monsieur a tout fait pour me faire souffrir en utilisant ma propre fille.

J'ai fait une demande au JAF pour faire statuer mes droits car il est bafouait complètement. Audience en décembre et décision fin janvier, la garde chez le père et pour moi droit de visite et d'hébergement libre sous conditions de s'entendre. Il n'a pas voulu entendre d'arrangements et a voulu suivre la proposition du juge c'est à dire 2 week-ends par mois les semaines impaires et la moitié des vacances première moitié année paire etc?

Cette semaine de vacances du coup elle était avec moi, mais sa tata du côté de son père lui a demandé de passer la journée d'aujourd'hui avec elle sur paris.

Je n'étais pas trop d'accord du fait que c'est ma semaine, ma fille du coup se braquait.

J'ai envoyé un message à son père, qui m'a répondu que c'était à ma fille de choisir ce qu'elle voulait pour son bien être, en gros je ne peux rien dire.

Je devais là récupérer passé la journée et là en lui envoyant un message pour savoir quand je pouvais la récupérer, elle me réponds suis je obligé de venir?

Apparemment vu que c'est libre, je ne peux la forcer

je suis tellement démunie et lui ne me communique rien du tout.

merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par Violet

Bonjour titiaj

Lorsque vous indiquez :

« merci d'avance pour vos réponses »,

quelles sont vos questions ?

Cordialement.

-----  
Par titiaj

oui pardon je suis un peu perdue.

est ce que sa famille a le droit de réclamer ma fille durant mon droit d'hébergement?

En sachant qu'on était d'accord depuis cette décision de suivre la proposition du juge a t il le droit aujourd'hui d'en faire qu'à sa tête en me disant que c'est à ma fille de choisir? et moi je ne peux rien dire

-----  
Par StephaneB

Bonjour

La phrase du jugement est une phrase classique qui signifie "les parents, soyez intelligents, pensez intérêt de l'enfant donc entendez vous et dans le cas contraire, le DVH est ?"

Ici, pas d'entente donc le DVH s'applique bête et méchamment.

Maintenant, votre fille a 14 ans. Elle est en pleine crise d'adolescence donc votre réaction au regard de sa tante, même

s'il est légitime et légalement correct, ne l'est pas vraiment si on prend les paramètres précédents. Cela ne fera que faire augmenter un ancrage de rejet vis à vis de vous.

Mais nous ne sommes plus dans le droit alors; nous sommes dans la psychologie.

Au lieu de rentrer en conflit, rassurez votre fille que vous serez toujours présente pour elle, fixez des limites sur sa conduite envers les autres et elle-même (limites indispensables), mais n'allez pas au conflit pour quelque chose comme sa tante. Vous perdrez.

Enfin, expliquez le pourquoi du pourquoi du pourquoi de vos décisions.

Votre fille comprendrait si vous lui dites que ce jour-là, vous aviez prévu une virée restau bowling par exemple. Mais si vous aviez prévu de rester à la maison, ben vous perdez contre la tante qui va l'amener faire les magasins.